

Justice, Juste – hébreu : TsèDèQ = justice ; TsaDÌQ = juste ;

TsaDaQ = être juste

Grec : δικαιοσύνη (dikaiosunê) : (pratique de la justice);

δικαιος = juste ; δικαίωμα : (acte de justice)

Latin : **justitia, justus**

Vocabulaire très important en raison de la valeur spécifique et théologique qu'il a dans toute l'Écriture et en particulier dans les épîtres de saint Paul. En effet, dans le langage courant, le mot: « justice » signifie simplement justice légale ou distributive = rendre à chacun ce qui lui est dû : le « palais de justice », le « juste salaire » ... Alors que dans la Révélation divine ce mot a une signification ontologique, je dirais même transcendante, par rapport aux habitudes de ce monde.

Le mot grec δικαίος et ses dérivés vient de la racine "dik" = montrer, indiquer. δικη = règle. Le mot latin **Justitia** vient de "jus" = le droit.

Le verbe hébreu «**TsaDaQ**» « être juste » - et ses dérivés - revient souvent dans l'Écriture. Il apparaît dans le ch.6 de la Genèse, au moment où Dieu se repent d'avoir créé l'homme « *qui a corrompu et perverti sa voie sur toute la terre* » ; seul Noé est juste (v.9) et trouve grâce aux yeux de Dieu. Il reçoit une vocation exceptionnelle pour assurer la survie de l'homme, en construisant l'Arche, dont Dieu lui-même lui fournit le plan et les mesures. Ce mot, justice, figure ensuite dans la vie d'Abraham appelé à la « justice » par un ordre très significatif : « *Sois parfait et marche devant ma face* ». Ce mot revient ensuite dans l'affaire de Sarah et Abimélek (Gen. ch.20, qui reproduit l'épisode du ch.12/12-20) où nous voyons une justesse de conscience assez admirable, en rapport à la fidélité conjugale.

Nous trouvons aussi une bonne définition de la « justice » d'Abraham dans le ch. 18, après l'apparition de Dieu aux chênes de Mambré. Dieu délibère en lui-même, pour prendre la décision de lui révéler son dessein de faire périr par le feu du ciel Sodome et Gomorrhe : « *Vais-je cacher à Abraham ce que je vais faire, alors que c'est par lui que seront bénies toutes les nations de la terre ? Car je l'ai mis à part pour qu'il prescrive à ses fils et à toute sa maison après lui de garder la voie de Yahvé en accomplissant la justice et le droit...* » Nous assistons ensuite à la plaidoirie d'Abraham en faveur des villes perverties. Il marchande, suivant le nombre de « justes » qui subsisteront encore dans leurs murs.

Il est nécessaire de prendre conscience de cette « justice d'Abraham », puisque c'est ce patriarche que saint Paul cite en exemple, dans le ch. 4 de l'Épître aux Romains, pour inviter tout homme à mériter la "justification" aux yeux de Dieu. En quoi consiste l'acte par lequel Abraham a trouvé grâce aux yeux de Dieu ? En ceci : « Abraham a cru en la paternité toute puissante de Dieu » : ce que dit clairement le verset 6 du ch. 15 de la Genèse où Dieu l'invite à compter les étoiles du ciel et lui dit : « *Telle sera ta postérité. Et Abraham crut en Dieu et cela lui fut compté comme justice.* » Sa justice est liée à sa foi. Cette foi naissante est affermie par le sacrifice

qu'il offre à Yahvé, puis par le dialogue qui suit, où Dieu prophétise l'histoire d'Israël : sa captivité en Egypte, sa délivrance, et son retour sur la terre promise: celle où Abraham se trouve alors. Nous avons ensuite dans le ch.17 l'institution de la circoncision, avec le renouvellement plus explicite encore de la postérité que Dieu lui donnera: "*Moi, je te donnerai un fils*".

Il est donc aisé de comprendre que Dieu conduit Abraham à poser l'acte de foi qu'Adam aurait dû poser dès le Principe, à savoir: comprendre le sens de l'utérus de sa femme, fermé par l'hymen, de manière à l'élever jusqu'à la génération sainte et virginale. Dans le cas d'Abraham, Sarah est stérile et « hors d'âge », ainsi sa fécondité sera doublement miraculeuse. Toutefois cette démonstration pratique qui a vu la naissance d'Isaac, "de l'Esprit" (Gal.4/29) ,ne sera pas comprise; elle ne l'est pas encore aujourd'hui : pendant des siècles les fils d'Abraham vont se reproduire, malgré la circoncision; aucun ne reviendra à la foi exacte de leur père; de même les autres fils d'Adam. Ensuite, par Moïse, la race d'Israël, délivrée de la servitude des idoles d'Egypte – fécondité animale (le taureau) - sera régentée par la Loi et les sacrifices pour l'expiation – provisoire – du péché de génération. (Lév.12)

Parlant à Moïse dans le Buisson Ardent, Dieu se fait connaître en lui rappelant son intervention personnelle qui a produit, grâce à la foi d'Abraham, une mutation génétique capitale : « *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob* », et non pas le Dieu d'Abraham, d'Ismaël et de ses fils. C'est pourquoi l'histoire du peuple élu, Israël, se déroule sous le mémorial de cette intervention directe de Dieu pour l'avènement d'un fils « né d'En Haut » : Isaac. En fait le véritable fils béni de Jacob, Joseph, sera aussi le fruit d'une femme stérile : Rachel.

Pendant tout l'Ancien Testament, trois autres mentions seulement sont faites d'une génération miraculeuse, par intervention divine: pour la naissance de **Samson** de la femme de Manué, stérile, pour celle de **Samuel**, de la femme d'Elcana : Anne, stérile; et pour **Jean-Baptiste**, de la femme du prêtre Zacharie: Elizabeth, stérile et hors d'âge. De génération virginale : aucune. Il faut attendre treize siècles après Moïse pour que l'acte de foi authentique, surmontant la faute d'Adam et de tous les pères, soit posé par les saints géniteurs du Christ, et ses grands-parents. ¹ Dès lors nous comprenons pourquoi Paul instruira les fidèles sur la Foi, la Justice et la Justification, par l'exemple du pionnier : Abraham, dont la foi ramène l'homme à l'exacte volonté du Père. "*Tout comme il a parlé à nos pères, à Abraham et de sa semence (σπέρματι) à jamais*", dit la Vierge Marie dans son Magnificat: elle a tout compris, sans avoir eu besoin des épîtres de Paul. La vraie "semence" ou descendance d'Abraham, c'est Isaac. Ses autres fils seront chassés de sa maison.

Beaucoup d'autres textes nous parlent de Justice et de Justification. Citons quelques exemples. En Habacuc, 1/13 nous lisons : « *Tes yeux, Yahvé, sont trop purs pour voir le mal : alors pourquoi gardes-tu le silence quand le méchant fait périr le*

¹ - Sainte Marie conçue immaculée le fut par la foi de ses parents Joachim et Anne. Jacob, le père de Joseph avait obtenu la justice aux yeux de Dieu. Voir le mot Jacob.

juste ? » C'est aussi dans le prophète Habacuc (Ch.2/4) que Paul a choisi la citation : (1/17) « *L'homme justifié par la foi vivra* », thème son cette épître aux Romains. Et dans l'épître aux Hébreux (10/38) : « *Voici qu'il succombe celui dont l'âme n'est pas droite, alors que le juste, en raison de sa foi, vivra : nous, nous ne sommes pas des hommes de dérobade (de glissement), mais des hommes de foi pour le Salut de nos vies* ». Le chapitre 3 d'Habacuc prophétise avec un réalisme saisissant le jugement des nations qui précédera le retour glorieux du Christ et l'établissement de son Royaume. De même que la foi en la génération d'En Haut appela sur la terre le Fils de Dieu dans son premier avènement, c'est la même foi qui l'appellera pour son glorieux retour.

La vraie justice – justesse – aux yeux de Dieu n'est pas la justice selon les coutumes ou les législations des hommes. Ces dernières coïncident parfois avec les commandements de Dieu, il faut alors s'y conformer; mais le plus souvent elles ne se rapportent qu'aux « habitus » – conditionnements - de l'homme déchu ; exemple : règlements militaires... parfois elles coïncident avec le décalogue -honnêteté, générosité, droiture... - qui exprime la loi dite « naturelle », indispensable pour la survivance de toute société. Ces commandements figurent déjà dans les législations antiques. (Hammourabi, Solon, préceptes moraux des Egyptiens reproduits dans les cénotaphes, confessions des morts....) De même en est-il de la Loi de Moïse - pédagogie nécessaire pour le redressement de l'homme déchu. Mais cette justice « légale » ne justifie pas l'homme aux yeux de Dieu. (Voir le mot « loi »)

Il faut que la créature humaine atteigne la « justice ontologique », qui ne peut dépendre que d'une génération conforme à la Loi biologique primordiale, promulguée pour Adam, gardée fidèlement, - miraculeusement – dans les premiers chapitres de la Genèse. A ce titre aucun des fils d'Adam ne fut « juste » - mis à part Isaac ², Abel (?) ³ Joseph, le père de Jésus, les proches parents du Christ - mais tous ont été tarés dans leur corps et blessés dans leur psychologie par la transgression sexuelle et génitale. Le Christ est vraiment « le juste », en raison de sa génération par le Saint Esprit dans les entrailles virginales de Marie sa mère.

Aucun homme ne saurait « retourner dans le sein de sa mère pour y être engendré d'En Haut, » comme Nicodème le disait à Notre Seigneur. (Jn.ch.3/1-2) Mais il peut revenir à l'acte de foi qui nous a donné le Christ, et, par le baptême, obtenir la filiation adoptive, puis la sanctification et l'accomplissement des promesses. Telle est en effet l'assurance que nous donne saint Jean dans son épître : « *Dieu nous a appelés fils et nous le sommes vraiment* ». C'est aussi l'assurance de Paul qui nous trace le cheminement de la grâce sanctifiante : « *Ceux qu'il a appelés, il les a justifiés, ceux qu'il a justifiés, il les a sanctifiés, ceux qu'il a sanctifiés, il les a glorifiés* ». (voir les mots « baptême », « filiation », « grâce », « gloire »).

² - Isaac fut juste ontologiquement, mais lorsqu'il donna à Rebecca des fils selon la chair, il perdit cette justice. De même au principe Adam était juste, mais il commit le péché de génération et profana le sein virginal.

³ - Voir le mot "Joseph".

De nombreux textes parlent de la justice justifiante de Dieu. Ils nous indiquent que la fidélité à rechercher et observer la volonté de Dieu par le moyen de l'obéissance à sa loi conduit à obtenir sa faveur. Voyez par exemple le psaume 119, v.137.

« *O juste que tu es, Seigneur, droiture que tes jugements,
« Tu proposes comme justice ton témoignage, comme entière vérité.*

Il est fort intéressant de lire le psaume 119, le « psaume de la loi » - pour repérer les versets où figurent les vocables "Juste, Justice, Jugement, Justification". Cette lecture nous fait comprendre que ce psaume ne désigne pas simplement la loi pédagogique de Moïse, mais la Loi immuable et fondamentale sur laquelle repose notre création même : notre vraie nature. ⁴

Le terme de « justification »

est d'une grande importance en théologie. En effet toute la pensée de Saint Paul est de proposer à l'homme déchu - comme le prouvent tous les désordres de l'histoire qu'il rappelle dans le premier chapitre de son épître aux Romains – la possibilité de se relever et de retrouver la faveur de son Créateur, autrement dit : la « justification ». Telle devrait être la préoccupation fondamentale, et unique, de toute créature humaine, afin de récupérer l'immortalité, liée à la pleine « justice », la justesse, l'exactitude par rapport à la Pensée immuable et éternelle de Dieu sur sa créature rationnelle. Cette justice de l'homme devant Dieu est étroitement liée à la « filiation » dont Jésus, le juste, nous a fait la démonstration définitive. En effet, nous avons l'attestation de Dieu le Père lui-même sur notre Seigneur Jésus-Christ, rapportée 7 fois dans le Nouveau Testament : 6 fois dans les synoptiques - Baptême et Transfiguration de Jésus - et dans la deuxième Epître de Pierre : « *Voici mon fils bien-aimé en qui n'ai mis mes complaisances* ». Ce mot est en grec « εὐδοκία » qui se retrouve aussi le jour de la Nativité de Jésus, chantée par les Anges : « Paix sur terre aux hommes de la complaisance », c'est-à-dire aux saints géniteurs du Christ et à ceux qui les suivront dans l'exactitude de leur foi.

Voyez aussi notre ouvrage : « *Traité de la Justification à partir des enseignements du Concile de Trente.* » Les textes latins du Magistère sont cités, traduits et expliqués. Cet ouvrage donne les bases de la notion exacte de « JUSTIFICATION » en condamnant la notion luthérienne qui confond la « foi » et la « confiance ». Ce concile dit expressément que l'homme justifié ne l'est pas par les oeuvres ⁵, mais par la foi. Il précise que la foi n'est pas la confiance en la miséricorde, comme les luthériens le pensent, mais l'adhésion aux Vérités Révélées qui seules

⁴ - Le Concile de Trente précise exactement que l'homme issu d'Adam (= tous les hommes) a une "nature déchu". (Décret sur le péché originel". Voir le mot "*péché*".)

⁵ - Il faut distinguer les oeuvres de la loi, des oeuvres de la Foi. Cette distinction permet de comprendre l'épître de saint Jacques. Voyez le mot "foi".

peuvent nous rendre justes, agréables au Père Céleste. Par elles et leur mise en pratique, le plein salut peut être accordé à la créature humaine.

Il est vrai le mot de saint Paul : "*L'homme justifié par la foi vivra*".

oooooooooooooooooooo